

France Télécom fait flamber ses frais d'installation

France Télécom est à la recherche de nouvelles sources de revenus dans le fixe, une activité en perte de vitesse depuis plusieurs mois. L'opérateur a d'abord lancé une série de nouveaux services, tels que les SMS dédiés au fixe. Aujourd'hui, le groupe annonce une nouvelle moins réjouissante pour ses clients avec des tarifs d'installation en hausse.

Les frais d'installation sont demandés lorsqu'un abonné ouvre une ligne fixe de téléphone. Le prix reste inchangé pour l'ouverture d'une nouvelle ligne: 46,12 euros. Mais pour la reprise d'une ligne existante résiliée depuis moins de six mois (afin de garder le même numéro), le prix grimpe de 50% passant à 46,12 euros. Comme l'indique un de nos lecteurs, l'opérateur cherche à limiter la pratique des propriétaires de résidences secondaires, qui pour éviter de payer l'abonnement pendant leur absence (et empêcher les communications pirates) résilient leur abonnement, pour le reprendre 6 mois plus tard (avec le même numéro). Cette augmentation de tarif, effective depuis juillet, rapportera à l'opérateur 26 millions d'euros supplémentaires par an. L'entreprise explique qu'un tarif unique est plus simple pour les usagers... Il faut néanmoins noter que France Télécom avait prévu au départ, avant d'y renoncer, des augmentations plus importantes qui auraient rapporté 122 millions par an. Bonne nouvelle cependant pour les étudiants pour qui France Télécom offre une réduction de 50% sur ces frais.